

## SÉJOUR À LA MONTAGNE 2023

Pour inscrire votre enfant au séjour hiver 2023 proposé par l'association ARNOVEL, vous devez fournir les documents suivants :

- **1 dossier d'inscription complété et signé.**
- **1 dossier administratif 2022-2023** (fiche famille + fiche enfant + bulletin attestant que vous avez pris connaissance et acceptez le règlement intérieur de l'association ARNOVEL).
- **1 fiche sanitaire accompagnée de la copie des vaccinations à jour.** *Pour les enfants ayant une allergie ou pathologie entraînant d'importantes complications médicales, merci de fournir obligatoirement un PAI (protocole d'accueil individualisé) établi par le médecin.*
- **Justificatif de quotient familial établi par la CAF ou la MSA pour l'année en cours.**
- Règlement de la totalité du séjour par chèque(s) bancaire(s), virement(s) bancaire(s), espèces ou chèques vacances ANCV. Vous pouvez régler en une seule ou en plusieurs mensualité(s) (pour cela, merci de nous joindre tous les règlements le jour de l'inscription en suivant l'échéancier (voir tarifs)).
- **1 attestation de mutuelle (si adhésion)**
- **1 attestation de droits (Sécurité sociale)**

**Les dossiers complets seront traités dans l'ordre d'arrivée.**  
**CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 16 DÉCEMBRE 2022**

Paiement par :

**\*virement bancaire**

IBAN : FR76 1027 8364 0300 0100 0540 289

BIC : CMCIFR2A

Merci de préciser le nom et prénom de l'enfant,

**\*chèque bancaire et ANCV à l'ordre de l'ARNOVEL**

# SÉJOUR À LA MONTAGNE 2023

NOM (de l'enfant) : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : ..... / ..... / .....

E-mail : \_\_\_\_\_

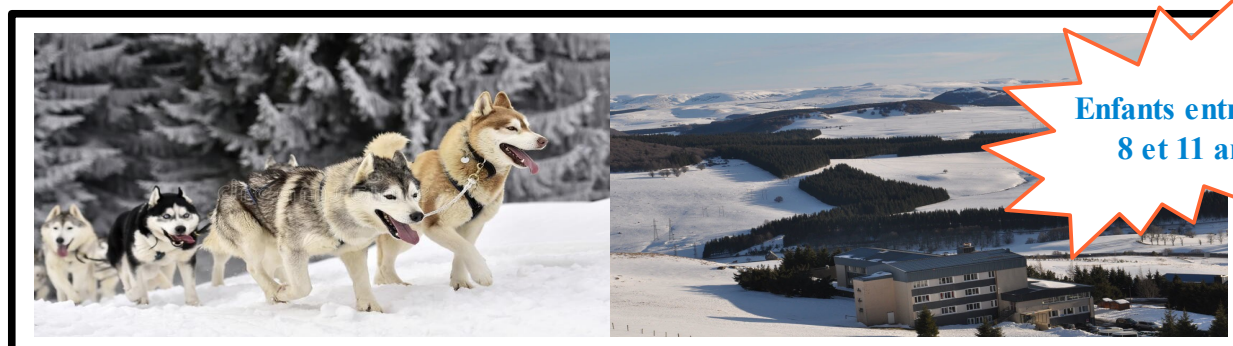
**Allergie grave nécessitant PAI,  
précisez : .....**

Ski Alpin :

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mon enfant a déjà skié
Mon enfant n'a jamais skié	Niveau :
	Piste de ski pratiquée (couleurs) :
Remarques :	

Pointure : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_



**Du 13 au 17 février 2023**

Séjour basé à Super Besse (63), hébergement au Centre FOL 23 Paul Léger

Au programme de la semaine :

**Deux jours de ski Alpin, cours de ski Alpin avec l'ESF pour les débutants, ski de fond, activité « chien de traineau », luge, jeux collectifs dans la neige**

L'association ARNOVEL se réserve le droit d'annuler le séjour, si le nombre d'inscrit n'est pas atteint et selon l'évolution de la crise sanitaire « Covid - 19 » (protocole en vigueur, restrictions). Dans ce cas, les familles seront informées rapidement après la clôture des inscriptions et remboursées intégralement. Attention ! Il n'y a pas de remboursement pour les règlements en chèques vacances.

Merci de retourner le dossier **complet** au Centre de Loisirs Petite Rivière - 8, rue des deux Rivières  
- Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU accompagné du règlement du séjour.

Je soussigné(e) M/Mme ..... atteste avoir pris connaissance des informations générales ci-joint et les accepter. Signature du Responsable Légal :

Comment calculer votre quotient familial ?

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA (toutes familles percevant des allocations familiales, aides au logement, prime d'activités ...) nous prenons en compte le quotient familial indiqué par « CAF PRO » au moment de l'inscription. **Merci de fournir un justificatif de l'année en cours. En l'absence de justificatif, le tarif maximal (QF > à 1201) est appliqué.**

# TARIFS

Pour toute inscription à un séjour, **un acompte de 30 %** (hors déduction de la participation de la commune) sera demandé et encaissé à l'inscription. Le séjour devra être soldé au plus tard le 20 décembre 2022.  
Pas de remboursement en cas d'annulation après le 20 décembre 2022.

Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou				
Quotient Familial	Septembre 2022 (encaissement le 20/09)	Octobre 2022 (encaissement le 20/10)	Novembre 2022 (encaissement le 20/11)	Décembre 2022 (encaissement le 20/12)
< 450	400,00 € soit 120,00 € à l'inscription	93,33 €	93,33 €	93,34 € *
De 451 à 700	420,00 € soit 126,00 € à l'inscription	98,00 €	98,00 €	98,00 € *
De 701 à 850	445,00 € soit 133,50 € à l'inscription	103,80 €	103,80 €	103,90 € *
De 851 à 1000	465,00 € soit 139,50 € à l'inscription	108,50 €	108,50 €	108,50 € *
De 1001 à 1200	475,00 € soit 142,50 € à l'inscription	110,80 €	110,80 €	110,90 € *
> 1201	480,00 € soit 144,00 € à l'inscription	112,00 €	112,00 €	112,00 € *

Pour les enfants HORS Communauté de Communes du Haut Poitou : Ajouter 20€ à la somme globale du séjour.  
L'échéancier sera calculé lors de la réception du dossier.

**Pensez à régler la cotisation pour l'année 2023 : 10,00 € par famille**

## Participation financière des communes

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et vient en déduction du prix du séjour.

**\* N'oubliez pas de la déduire du solde de votre dernier règlement (voir échéancier).**

	Séjour 5 jours		Séjour 5 jours
Avanton	En attente d'une délibération de la commune	Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Chénéché, Blaslay, Varennes)	En attente d'une délibération de la commune
Chabournay	En attente d'une délibération de la commune	Villiers	En attente d'une délibération de la commune
Cissé	En attente d'une délibération de la commune	Yversay	En attente d'une délibération de la commune
Neuville	25,00 €		